



Le 21 août 2023

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 AOÛT 2023

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 28 août 2023 à 20 heures 00** à la Maison communale de FROIDCHAPELLE.

ORDRE DU JOUR :

1. 1.842 – Intercommunales : Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois (A.I.H.S-H.S-N) - Assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2023. Ordre du jour - Approbation.
2. 1.824.508 – Maison du Tourisme Pays des Lacs – projet Interreg VI « Eurocyclo » - Intervention communale - approbation.
3. 1.777.81 – Aménagement du Territoire - Commission consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) - démission et désignation d'un membre de la réserve.
4. 1.75. - ZIP BOTHA - Logiciel "WOCODO" - Protocole de transfert de données avec l'Administration communale - Ratification
5. 1.811.111 : - Mission d'auteur de projet "Travaux d'égouttage et d'amélioration de la rue de Froidchapelle à Erpion". Contrat cadre - Approbation des conditions et du mode de passation.
6. 1.811.111.2 : PIC-PIMACI 2022-2024 - Mission d'études relative à la réfection (tronçon) de la rue Pont de Pierre et sécurisation de la liaison cycliste n°4 du village d'Erpion au lac de la Plate Taille – Approbation des mode et conditions de mission IN HOUSE avec IGRETEC
7. 1.811.111 : Accord-cadre pour marchés de services ayant pour objet l'étude et le contrôle d'amélioration et d'entretien d'infrastructures routières et hydrauliques, d'espaces publics et d'abord de bâtiments publics. Approbation des conditions et du mode de passation.
8. 1.811.111 : Accord-cadre pour marchés de services ayant pour objet la coordination sécurité et santé. Approbation des conditions et du mode de passation.
9. 1.851.12 : - Enseignement communal - Situation dans les écoles communales au 28 août 2023 - information.
10. Motion relative à la bonne gouvernance et aux principes essentiels de collaboration entre une intercommunale et ses communes associées.
11. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

HUIS CLOS

12. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,
Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,
Alain VANDROMME.

